



Gaëlle Grattard (Asconit)
Owen Le Mat (ACTeon)



Élaboration du SAGE Allier Aval

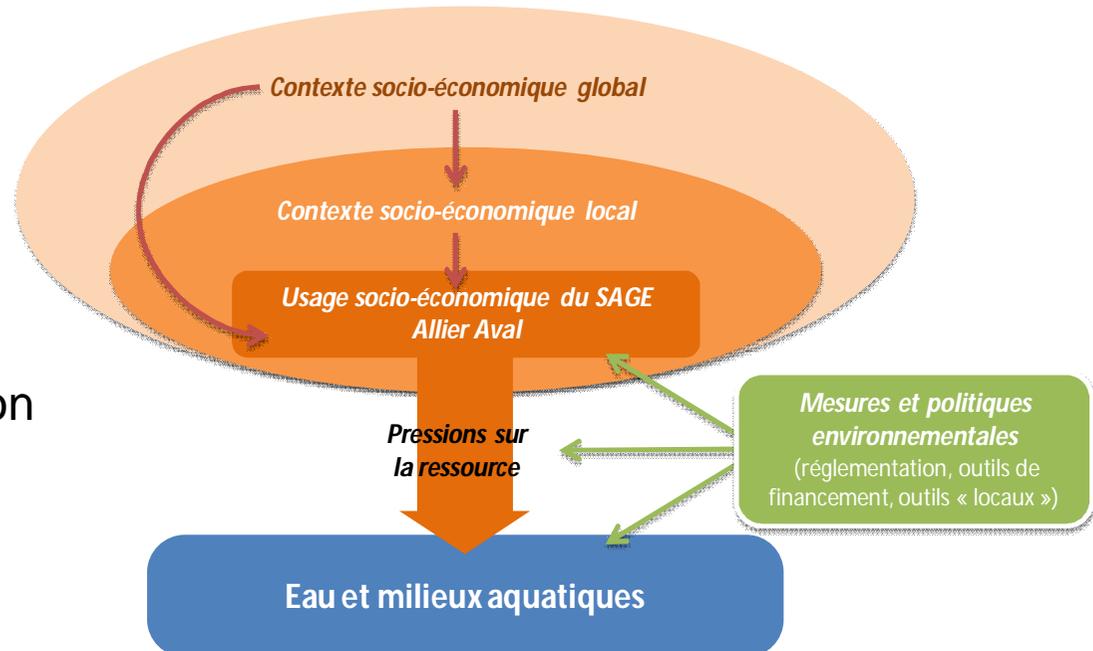
Présentation du Scénario tendancier

Commission Locale de l'eau, 29 juin 2010



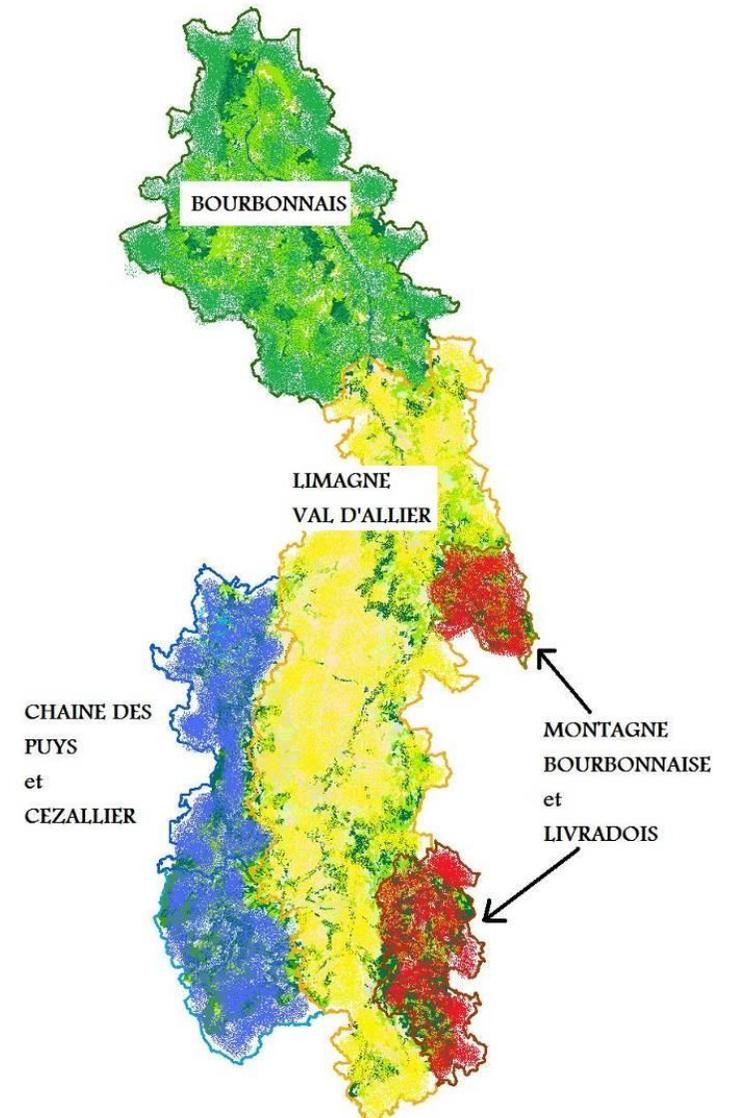
Le scénario tendanciel

- **Objectif** : Le scénario tendanciel représente **l'évolution future** du territoire « **en suivant la tendance** », c'est-à-dire :
 - dans la continuation des évolutions en cours
 - en prenant en compte les changements futurs déjà connus
 - sans aucun engagement supplémentaire (= sans SAGE)
- **Méthode**
- **Données**
 - Revue bibliographique
 - Entretiens avec des experts
 - Commissions de concertation



Le scénario tendanciel

- Un territoire hétérogène qui nous a amené à réaliser un découpage en 4 zones
- Des enjeux liés
- Plan de la présentation. Par enjeu :
 - Niveau de priorité du diagnostic (validé en 2008)
 - Etat futur de l'état du milieu
 - Niveau de satisfaction de l'enjeu
 - Plus value du SAGE
 - Obligations et possibilités d'action



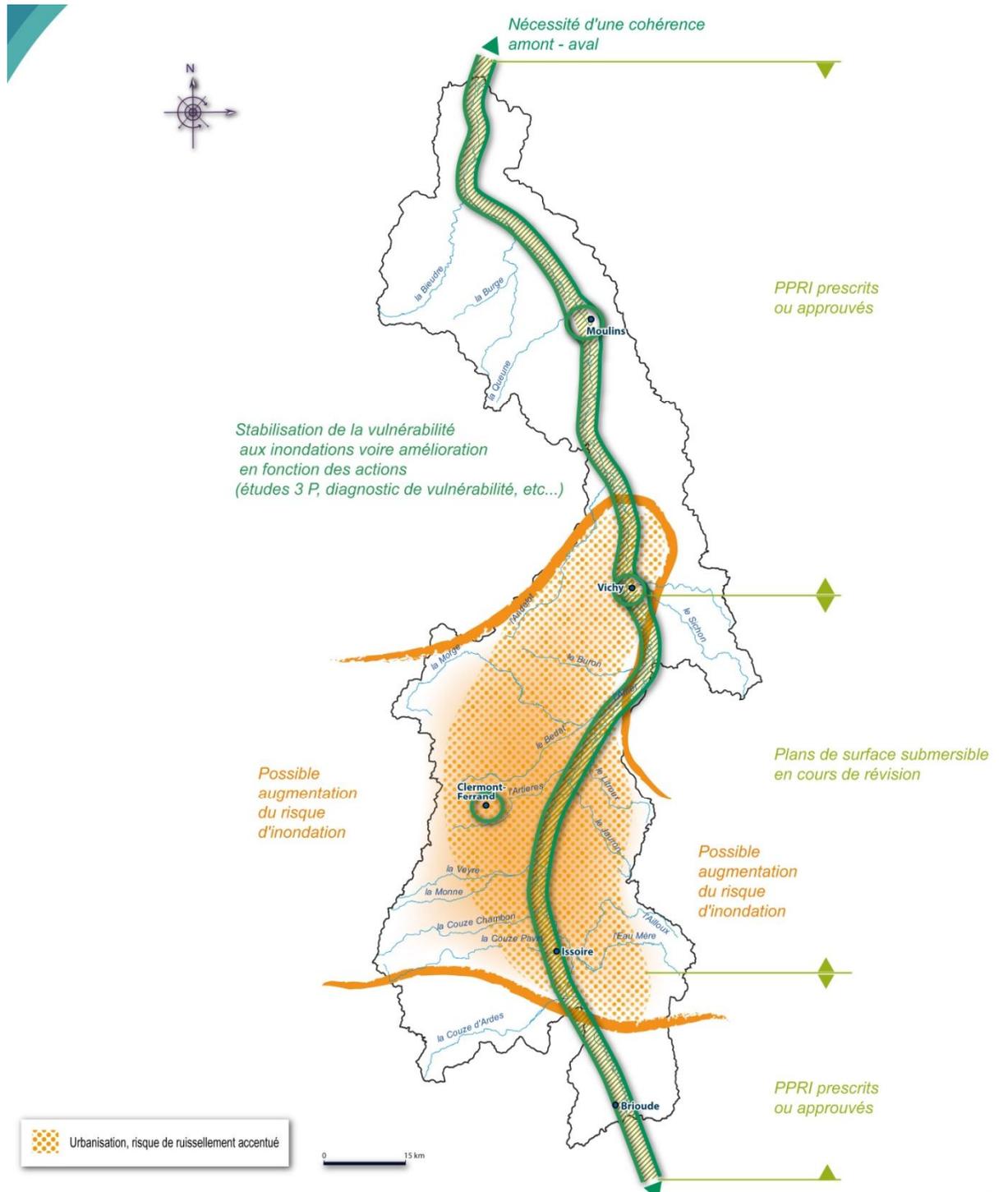
Gestion quantitative de la ressource

Vivre avec / à côté de la rivière en cas de crue

- Niveau de priorité diagnostic Moins essentiel
- Évolution des pressions
 - Développement de l'urbanisation axe Allier- Limagne et coteaux Chaîne des Puys
 - Fréquence plus importante d'évènements climatiques extrêmes (?)
- Mesures prévues
 - Gestion des constructions en zone inondable (PPRi, PLU)
 - Etudes : 3P, vulnérabilité des entreprises
- État futur du milieu
 - Augmentation des surfaces imperméabilisées (axe Allier- Limagne /coteaux Chaîne des Puys)
 - Mais stabilisation du risque inondation grâce aux mesures
- Satisfaction de l'enjeu? Non, malgré une amélioration
- Plus value du SAGE ++
- Obligations et possibilités d'actions pour le SAGE
 - Directive inondation : cohérence globale à l'échelle du bassin
 - « Culture du risque » (SDAGE – 12A-1)
 - Limiter l'impact de l'urbanisation sur le ruissellement (caractère opposable du SAGE aux documents d'urbanisme)

Gestion quantitative de la ressource

Vivre avec / à côté de la rivière en cas de crue



Gestion quantitative de la ressource

Préparer la gestion de crise en cas d'étiage sévère et de sécheresse

- Niveau de priorité diagnostic

Essentiel

- Évolution des pressions

- Augmentation légère de la démographie en Limagne ; plus marquée sur coteaux de la Chaîne des Puys
- Stabilisation de l'irrigation hormis dans le département de l'Allier (nouvelles demandes pour accroître l'autonomie fourragère des élevages)
- Développement de l'activité d'embouteillage
- Augmentation des petits prélèvements privés
- Changement climatique : augmentation de la fréquence de sécheresses

- Mesures prévues

- Débits d'objectifs fixés aux **points nodaux** (le long de l'axe Allier), mise en œuvre de la réglementation sur les **débits réservés**, révision du **règlement d'eau de Naussac**, définition des **volumes prélevables** (département de l'Allier)

- État futur du milieu et des usages

- Situations de crise plus fréquentes sur l'axe Allier / sur la Chaîne des Puys
- Étiages sévères sur les affluents (Bourbonnais, Limagne) vont perdurer
- Situations de crise vont perdurer sur le Livradois

- Satisfaction de l'enjeu?

Non, légère dégradation possible

- Plus value du SAGE

+++

- Obligations et possibilités d'actions pour le SAGE

- Cohérence des mesures de crise sur l'axe Allier
- Connaissance de la problématique hydrologique sur les affluents
- Connaissance des « petits prélèvements » sur coteaux de la Chaîne des Puys
- Propositions organisationnelles au niveau de la Montagne Bourbonnaise et le Livradois

Gestion quantitative de la ressource

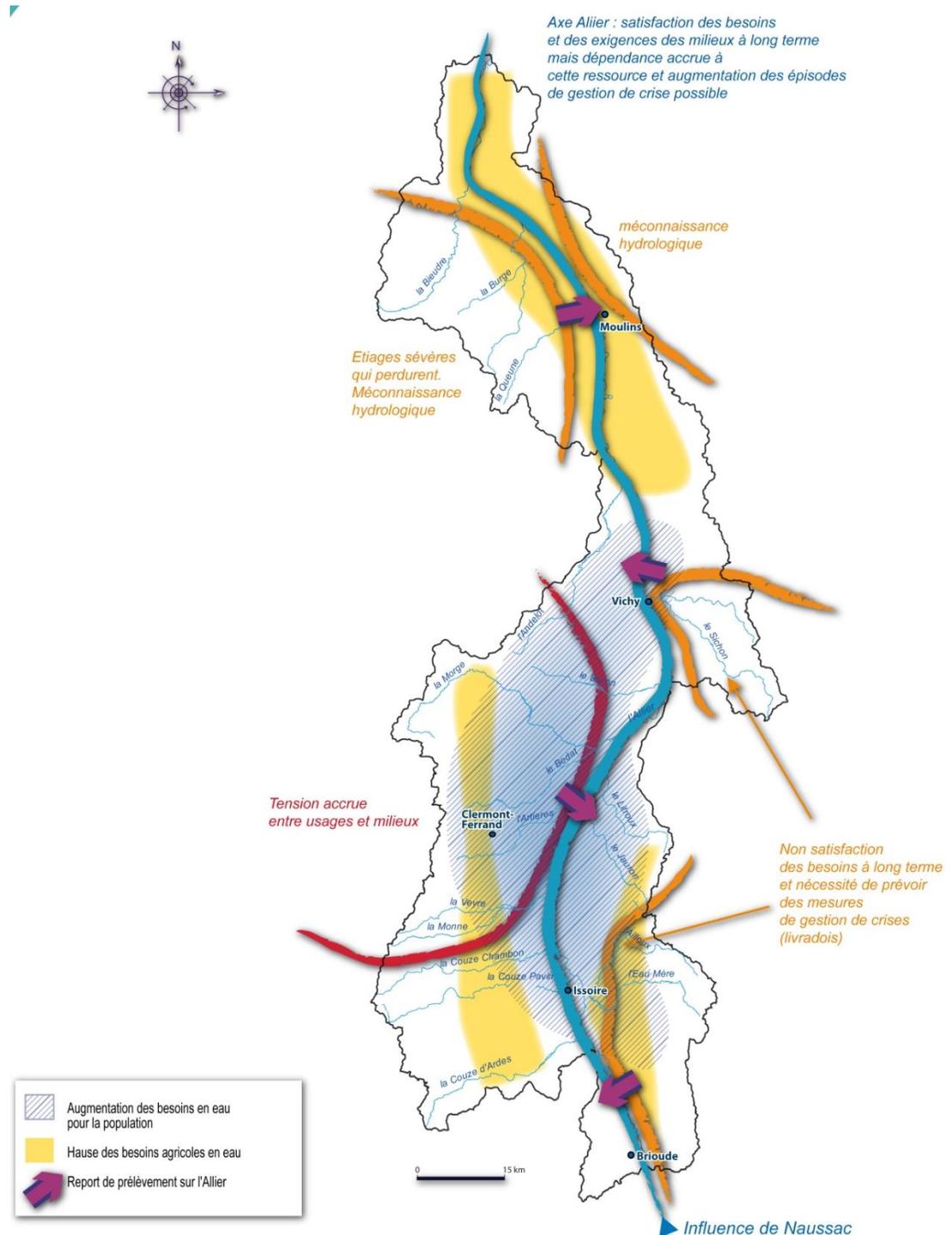
Gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction et d'équilibre à long terme

- Niveau de priorité diagnostic Particulièrement essentiel
- Évolution des pressions
 - *Voir précédemment*
- Mesures prévues
 - Classement de la Chaîne des Puys en Nappe réservée à l'eau potable
 - Amélioration des réseaux (SDAGE)
 - Incitation à la gestion volumétrique (programme de mesures) et autres mesures de sensibilisation
- État futur du milieu et des usages
 - Tensions accrues sur la Chaîne des Puys malgré la limitation des prélèvements
 - Dépendance « accrue » à la ressource nappe alluviale de l'Allier ; Tensions nouvelles sur la nappe du sédimentaire
 - Situation de déficit qui perdure sur la Montagne Bourbonnaise et le Livradois
- Satisfaction de l'enjeu?
- Plus value du SAGE Non, légère dégradation possible
- Obligations et possibilités d'actions pour le SAGE +++
 - Schéma de gestion NAEP de la Chaîne des Puys par une commission Inter-SAGE Allier aval/Sioule (SDAGE 6E-2)
 - Connaissance de la problématique hydrologique sur les affluents
 - Définition de règles de partage de l'eau
 - Construction d'une vision à long terme pour l'axe Allier pour les importations et exportations
 - Liens avec les enjeux « préservation des têtes de BV » et de la « qualité de la nappe »

Gestion quantitative de la ressource

Préparer la gestion de crise en cas d'étiage sévère et de sécheresse

Gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction et d'équilibre à long terme



Gestion qualitative de la ressource

Restaurer et préserver la qualité de la nappe alluviale de l'Allier afin de distribuer une eau potable à l'ensemble des usagers du bassin

- Niveau de priorité diagnostic

Particulièrement essentiel

- Évolution des pressions

- Pollutions azotées : quasi-disparition des pollutions ponctuelles mais incertitudes sur pollutions diffuses (nombreux facteurs en jeu : demande des débouchés vs. demande sociétale, réglementation, MAE, prix, etc.)
- Pollutions produits phytosanitaires : diminution du fait de la réglementation mais incertitude sur les nouvelles molécules et « bruit de fond » des anciennes molécules (ex : atrazine, glyphosate) au moins jusqu'en 2015

- Mesures prévues

- Enjeu identifié dans de nombreux schémas et plans, en particulier le SDAGE (objectif d'atteinte du bon état, captages prioritaires, etc.)
- Moyens importants : réglementaires (directive nitrate, etc.), contractuels (MAE, etc.), sensibilisation, etc.

- État futur du milieu

- Atteinte du bon état pour les secteurs dégradés de nappes de l'Allier compromis pour 2015

- Satisfaction de l'enjeu?

Non, malgré une amélioration sur certains secteurs

- Plus value du SAGE

+

- Obligations et possibilités d'actions pour le SAGE

- Favoriser l'atteinte des objectifs de bon état en facilitant la mise en place des actions et en les complétant (hors zone vulnérable par exemple)
- Plan de réduction de l'usage des pesticides (SDAGE 4A-2)
- Ajout d'actions réglementaires sur les captages prioritaires

Gestion qualitative de la ressource

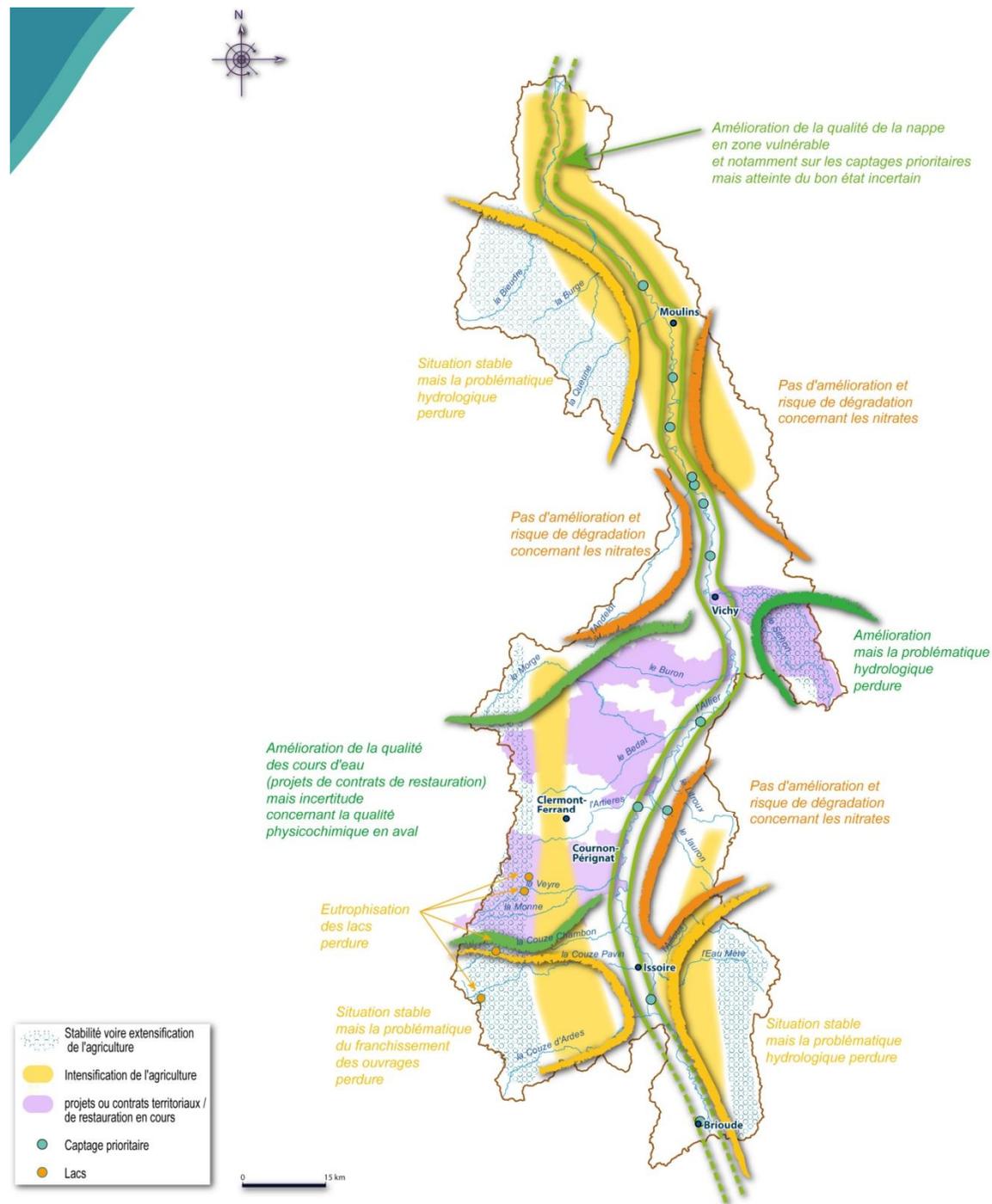
Restaurer les milieux dégradés afin de tendre vers le bon état écologique demandé par la DCE

- Niveau de priorité diagnostic Essentiel
- Évolution des pressions
 - Incertitudes sur pollutions diffuses agricoles (Nitrates: maintien des systèmes agricoles mais amélioration des pratiques; phytosanitaire: baisse du fait des réglementation mais nouvelles molécules)
 - Rejets urbains : amélioration des performances épuratoires mais difficultés en zones rurales (financement, dimensionnement) et vis-à-vis de la qualité des réseaux et de la gestion des eaux pluviales
 - Effet des aménagements passés sur les habitats toujours présents (rectification, secteur de la Limagne)
- Mesures prévues
 - SDAGE et PdM (notamment assainissement des collectivités et industries), directive nitrates, mesures contractuelles (MAE, promotion de l'agriculture biologique, etc.), sensibilisation
 - Suivi et résorption des substances dangereuses (seulement sur les rejets les plus importants)
 - Contrats territoriaux, Natura 2000 et PLGN (améliorations morphologiques et des milieux)
- Etat futur du milieu
 - Amélioration de la physico-chimie mais incertitude sur les nitrates, les nouvelles molécules pesticides (et médicaments) et l'eutrophisation des plans d'eau,
 - Améliorations localisées dans les secteurs couverts par procédure, lacune de maîtrise d'ouvrage ailleurs
- Satisfaction de l'enjeu? Non, malgré une amélioration
- Plus value du SAGE ++
- Obligations et possibilités d'actions pour le SAGE
 - Compatibilité SDAGE sur les objectifs de bon état et non dégradation (+ actions et moyens définis dans le PdM)
 - Coordination des mesures et intervention sur les bassins orphelins
 - Plan de réduction de l'usage des pesticides (SDAGE 4A-2)

Gestion qualitative de la ressource

Restaurer et préserver la qualité de la nappe alluviale de l'Allier afin de distribuer une eau potable à l'ensemble des usagers du bassin

Restaurer les milieux dégradés afin de tendre vers le bon état écologique demandé par la DCE



Gestion qualitative de la ressource

Empêcher la dégradation, préserver voire restaurer les têtes de bassin versant

- Niveau de priorité diagnostic Moins essentiel
- Évolution des pressions
 - Chaîne des Puys : développement de l'urbanisation et des activités de tourisme et de loisirs
 - Montagne Bourbonnaise et Livradois, **localement** : drainage superficiel, intensification des pratiques agricoles (fertilisation, petite irrigation)
- Mesures prévues
 - Contrats de restauration et territoriaux sur la Veyre l'Auzon le Sichon, les Couze (projet)
 - PNR (chartes en cours de révision)
 - Inventaire des zones humides et cohérences des financements publics sur ces zones (SDAGE)
 - Eco-conditionnalité des aides de la PAC
- État futur du milieu
 - Stabilisation sur le Livradois
 - Amélioration sur la Montagne Bourbonnaise (facteur limitant = hydrologie)
 - Risque de dégradation sur la Chaîne des Puys/Cézalier (notamment les points noirs de ... Lac Pavin)
- Satisfaction de l'enjeu?
- Plus valeur du SAGE
- Obligations et possibilités d'actions pour le SAGE
 - Inventaire des têtes de bassin versant (SDAGE 11 A-1) et mettre en œuvre une gestion (SDAGE 11 A-2)
 - Inventaire des zones humides et établissement de principes pour les préserver (SDAGE 11 A-3)
 - Les documents d'urbanisme (SCOT, PLU) doivent être compatibles avec les objectifs de préservation des zones humides prévus dans le SDAGE et le SAGE (SDAGE 8A-1)

Non - dégradations ou améliorations
selon secteurs

+++

Dynamique fluviale

Préserver et restaurer la dynamique fluviale de la rivière Allier en mettant en œuvre une gestion différenciée suivant les secteurs

- Niveau de priorité diagnostic Particulièrement essentiel
- Évolution des pressions
 - Des projets d'infrastructures pour lesquels des protections (digues, enrochements) sont prévues
 - Interdiction d'extraction de granulats dans les alluvions récentes (Zones Fz, Fyz et Fy)
 - Transfert du DPF
- Mesures prévues
 - Mesures dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature, Natura 2000
 - Les pouvoirs publics limitent au maximum les nouveaux enrochements et demandent des compensations
- Etat futur du milieu
 - Dégradation de la situation actuelle par endroits (protection des infrastructures)
 - **Effets des extractions de granulats passées et des protections actuelles (digues, enrochements, etc.) toujours présents**
- Satisfaction de l'enjeu? Non, dégradation probable
- Plus value du SAGE
- Obligations et possibilités d'actions pour le SAGE +++
 - Définition de la zone de mobilité et des servitudes d'utilité publique (SDAGE 15-9)
 - Définition de mesures compensatoires

Gestion et valorisation des milieux

Maintenir les biotopes et la biodiversité

- Niveau de priorité diagnostic Essentiel
- Évolution des pressions
 - Développement de l'urbanisation et du tourisme (coteaux Chaîne des Puys et val d'Allier/Limagne)
 - Pratiques agricoles qui demeurent intensives dans la plaine et s'intensifie localement dans le bocage et sur coteaux
 - Faible développement de l'hydroélectricité mais maintien des ouvrages
- Mesures prévues
 - Nombreuses procédures contractuelles (PNR, CR, actions Loire Nature, MAE) et réglementaires (Natura 2000, etc.)
 - Actions des associations de protection de l'environnement
 - Espèces piscicoles migratrices : PLAGEPOMI et restauration de la franchissabilité (réservoir biologique, Grenelle)
- État futur du milieu
 - Dégradation de la biodiversité « ordinaire » et des couloirs de circulation (Allier/Limagne/Chaîne des Puys) / impact des espèces envahissantes
 - Amélioration et préservation sur les sites « protégés » et amélioration de la circulation des espèces migratrices
 - Amélioration plus certaine où des contrats de restauration/ MO collective existent
- Satisfaction de l'enjeu? Non, légère dégradation possible
- Plus value du SAGE ++
- Obligations et possibilités d'actions pour le SAGE
 - Plan d'actions pour la restauration de la continuité (SDAGE –1B-1)
 - Identifier les zones humides (SDAGE 8 E-1), établissement de principes pour les préserver (SDAGE – 8A-2) et plan de reconquête (8B-1)
 - Programme d'actions complémentaire sur la biodiversité ordinaire
 - Rechercher une cohérence entre les outils existants
 - Instaurer des règles d'usage en matière de loisirs

Gestion qualitative de la ressource

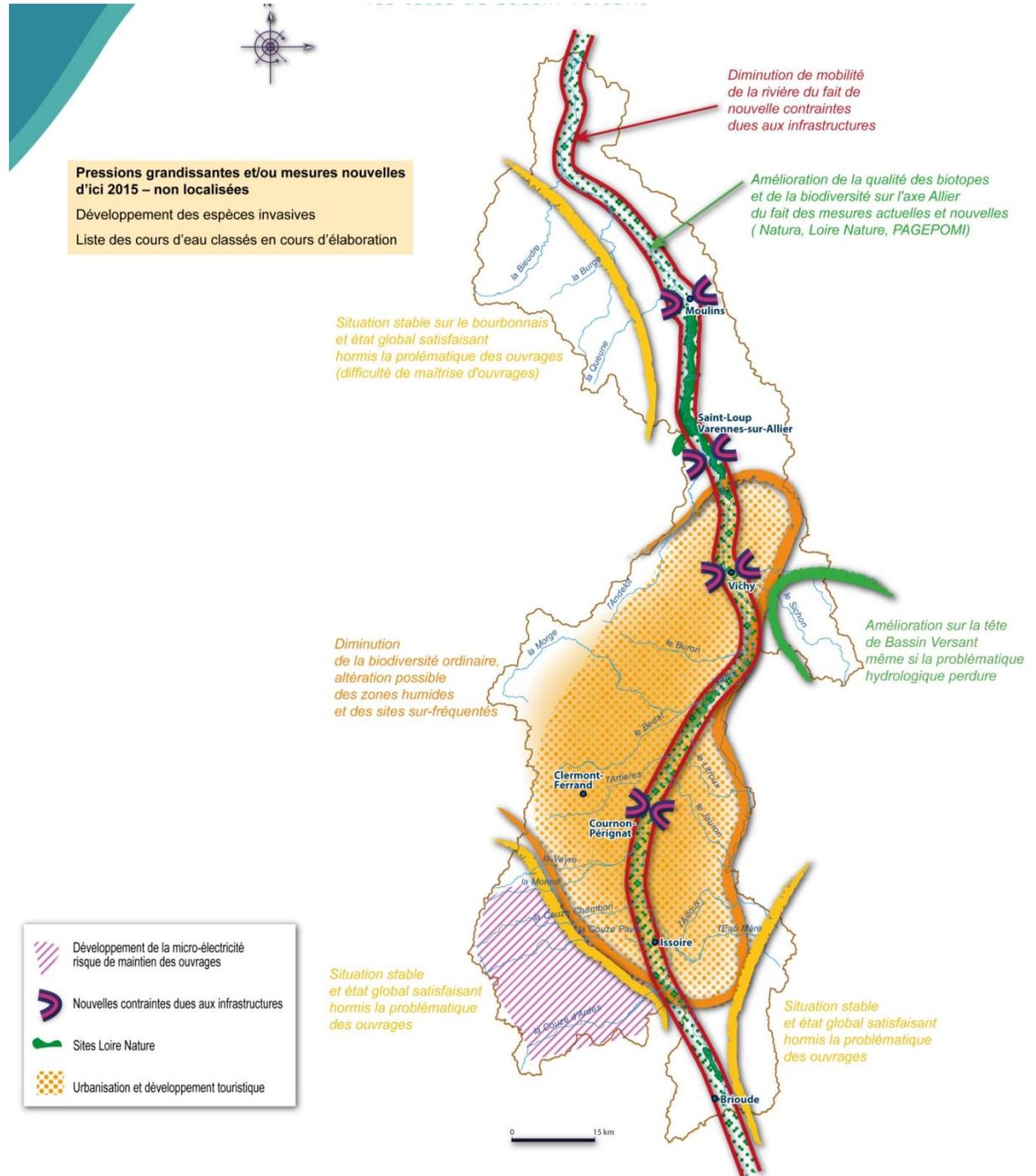
Empêcher la dégradation, préserver voire restaurer les têtes de bassin versant

Dynamique fluviale

Préserver et restaurer la dynamique fluviale de la rivière Allier en mettant en œuvre une gestion différenciée suivant les secteurs

Gestion et valorisation des milieux

Maintenir les biotopes et la biodiversité



Synthèse

Thématique	Enjeu	Niveau de priorité défini dans le diagnostic du SAGE Allier Aval par les acteurs	Evolution des pressions d'ici 2015 et 2021	Importance des mesures actuelles ou à mettre en œuvre d'ici 2015 - 2021	Niveau de satisfaction de l'enjeu à l'horizon 2021 « sans le SAGE »	Plus-value potentielle de l'outil SAGE
Gestion quantitative	Vivre avec/à côté de la rivière	Enjeu moins essentiel	Augmentation notamment sur les affluents de Limagne et de Chaîne des Puys Stabilité sur l'axe Allier	Mesures existant, ensemble des problématiques traitées – temps de mise en œuvre long	Non satisfaction malgré une amélioration	++
Gestion quantitative	Préparer la gestion de crise en cas d'étiage sévère et de sécheresse	Enjeu essentiel	Légère augmentation	Mesures partielles car manquent de cohérence globale à l'échelle de l'axe Allier et traitent peu des affluents	Non satisfaction et légère dégradation possible	+++
Gestion quantitative	Gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction et d'équilibre à long terme	Enjeu particulièrement essentiel	Augmentation notamment dans la Chaîne des Puys, plus légère sur l'axe Allier	Mesures existant du fait du classement de la Chaîne des Puys en NAEF mais ne traitent pas de la totalité des enjeux	Non satisfaction et dégradation possible (tensions accrues ou stables selon les secteurs)	+++
Gestion qualitative	Restaurer et préserver la qualité de la nappe alluviale de l'Allier afin de distribuer une eau potable à l'ensemble des usagers du bassin	Enjeu particulièrement essentiel	Stable	Mesures importantes	Non satisfaction sur l'ensemble de la nappe à l'horizon considéré malgré une amélioration notamment en zone vulnérable et sur les captages prioritaires	+
Gestion qualitative	Empêcher la dégradation, préserver, voire restaurer les têtes de bassin	Enjeu moins essentiel	Augmentation sur la Chaîne des Puys, Stabilité sur le Livradois et la Montagne Bourbonnaise	Mesures partielles (franchissement, localisées dans le cadre des opérations de restauration) , ne traitent pas de tous les secteurs/enjeux	Non satisfaction avec possible dégradation sur certains secteurs mais une amélioration sur certains bassins versants	+++
Gestion qualitative	Restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état DCE	Enjeu essentiel	Stable	Mesures existent mais ne traitent pas de la totalité des secteurs (en matière de restauration par exemple)	Non satisfaction malgré une amélioration (qualité physico-chimique et dans le cadre d'opérations de restauration)	++
Dynamique fluviale	Préserver et restaurer la dynamique fluviale de la rivière Allier en mettant en œuvre une gestion différenciée suivant les secteurs	Enjeu particulièrement essentiel	Augmentation	Mesures partielles et insuffisantes	Non satisfaction et dégradation probable	+++
Gestion et valorisation des cours d'eau et des milieux aquatiques	Maintenir les biotopes et la biodiversité	Enjeu essentiel	Augmentation en Limagne et Chaîne des Puys Stable ailleurs	Mesures importantes sur les espaces remarquables mais ne traitent pas de tous les enjeux (espèces envahissantes, pressions touristiques, zones humides)	Non satisfaction et dégradation possible sur certains secteurs	++